

## Les Résidences services seniors

Les résidences services seniors s'adressent à des personnes qui sont locataires ou propriétaires d'un logement au sein d'un ensemble de logements privés.

Ces structures privées, commerciales ou associatives, proposent à leurs occupants de solliciter les services, dans les mêmes conditions que pour toute autre personne vivant à domicile, pour prévenir ou accompagner la perte d'autonomie : service aide à domicile, professionnels paramédicaux...

Les résidences services, en copropriété ou en location, doivent distinguer les services non individualisables, facturés au forfait, et les services individualisables, facturés en fonction de la sollicitation des services.